Senlis Sud Oise
Communauté de Communes

DECISION DU PRESIDENT N° : 2023-006

Objet : Coordination de sécurité et de protection de la santé pour l'aménagement de la 1ère tranche des voies cyclables de la CCSSO

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

Vu le devis en date du 24 novembre 2022 établi par QUALITEC INGENIERIE,

Considérant la nécessité de s'octroyer les services d'un Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé pour suivre les travaux de réalisation de la 1ère tranche des voies cyclables de la CCSSO,

DECIDONS

ARTICLE 1 d'accepter et de signer le devis portant sur la coordination de sécurité et de protection de la santé pour l'aménagement de voies cyclables sur les communes de Senlis ; Aumont-en-Halatte ; Fleurines ; Villers-st-Frambourg ; Ognon ; Chamant et Mont-l'Evêque proposé par Qualitec Ingénierie, Coordination et Assistance Bâtiments et Travaux Publics, 1, rue des Filatures, 60000 Beauvais, pour un montant de 8944,00 euros HT, soit 10 732,80 euros TTC.

ARTICLE 2 Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture
le:
de l'affichage le:

Guillaume **MARÉCHAL**
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise
Maire de Fleurines

Fait à Senlis,

le, 1er février 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE * 60 *